

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 9 décembre 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Martin Reid et M<sup>me</sup> Martine Renaud ont motivé leur absence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5136/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5137/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5138/SSGC)**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. PRES (Plan de réponse pour les établissements sécuritaires);
9. Rapport annuel 2013 - 2014;
10. Protocole d'entente scolaire-municipal CSRDN et Municipalité de Saint-André d'Argenteuil;
11. Projet de fusion des commissions scolaires - Avis de la CSRDN au gouvernement;
12. Conseil sans papiers;
13. Conventions de gestion et de réussite;  
PAUSE
14. Visite de l'Explomobile;
15. Lettre de félicitations : M<sup>me</sup> Manon St-Hilaire;
16. Désignation d'un représentant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration d'Abrinord;
17. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
18. Questions diverses;  
18.1 Maquettes de cours à l'école secondaire Cap-Jeunesse;
19. Information du comité de parents;
20. Information de la vice-présidence;
21. Information de la présidence-nouvelles et courrier;
22. Information de la direction générale;
23. Tour de table-partage d'informations;
24. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

- M. Mathieu Lauzon - école secondaire Cap-Jeunesse - maquettes de cours 2015-2016.
- M. Pascal Fréchette - école secondaire Cap-Jeunesse - maquettes de cours 2015-2016.
- M. Patrice McMahon - profil alternatif au secondaire.

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**PRES (PLAN DE RÉPONSE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SÉCURITAIRES) (R-5139/DG)**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, en collaboration avec les différents corps policiers de son territoire, a défini un plan de réponse pour les établissements sécuritaires (guide provenant de la Sûreté du Québec).

**CONSIDÉRANT QUE** depuis les différents événements survenus dans les milieux scolaires au cours des dernières années, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord désire tout mettre en œuvre afin de sécuriser ses établissements et d'atteindre un niveau maximal

d'efficacité dans toutes situations d'urgence où la sécurité de ses élèves et de son personnel peut être compromise.

**CONSIDÉRANT QUE** les étapes suivantes ont été réalisées :

- Développement d'une application informatique MESUR (mesures d'urgence) afin de centraliser l'ensemble des informations dans une perspective de déploiement efficace.
- Mise en place d'un comité d'urgence dans tous les établissements.
- Réalisation, par la Sûreté du Québec, de deux vidéos (PRES) destinées au personnel des écoles et aux élèves, lesquelles vidéos sont adaptées aux auditoires cibles et disponibles en tout temps aux écoles.
- Un exercice de confinement a été réalisé avec le personnel de toutes les écoles.
- Un exercice de confinement a été réalisé avec plus de 50 % des élèves du territoire de la CSRDN à ce jour.

**CONSIDÉRANT QUE** chaque école a l'obligation de mettre en place un comité d'urgence.

**CONSIDÉRANT** l'excellente collaboration des corps policiers en exercice sur le territoire de la CSRDN dans l'accompagnement de nos écoles en lien avec le dossier de confinement.

**CONSIDÉRANT QUE** les parents doivent être informés au préalable de la date d'un exercice de confinement qui sera tenu dans l'école fréquentée par leur enfant afin de laisser la décision à chaque parent, et ce, en fonction de son enfant, le tout, en favorisant une préparation adéquate de l'ensemble des équipes-écoles dans une perspective similaire aux pratiques d'incendie.

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, de demander à tous les établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord d'effectuer, au moins une fois par année, une pratique de confinement avec son personnel et de favoriser que chaque pratique soit également effectuée avec les élèves dans la perspective d'une préparation optimale face à tout événement susceptible de survenir et d'enclencher cette procédure.

Adopté

#### **RAPPORT ANNUEL 2013 - 2014 (R-5140/SSGC)**

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire a l'obligation d'informer la population de son territoire des services éducatifs qu'elle offre et de lui rendre compte de leur qualité;

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire a l'obligation de rendre publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services;

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le Ministre;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel rend compte également au Ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, d'adopter le rapport annuel 2013-2014 le tout tel qu'il apparaît plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-04*.

Adopté

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE SCOLAIRE-MUNICIPAL CSRDN ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (R-5141/SRM)**

**ATTENDU** l'entente de principe de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil du projet de protocole d'entente scolaire-municipal CSRDN et la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil relativement à l'échange de terrain et à l'utilisation de la patinoire et du gymnase à l'école Saint-André;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la direction d'établissement concernée;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement concerné le 8 décembre 2014;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

D'autoriser la présidence et la direction générale de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à signer le protocole d'entente scolaire-municipal CSRDN et Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. Le protocole sera en vigueur à compter de la signature de celui-ci jusqu'au 30 juin 2019, lequel devrait être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote *CC2014-2015-05*.

Adopté

#### PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-5142/SSGC)

M. Jean-Pierre Joubert, président, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 20 h 50.

Adopté

#### RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5143/SSGC)

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 21 h 10.

Adopté

#### PROJET DE FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES - AVIS DE LA CSRDN AU GOUVERNEMENT (R-5144/DG)

Au mois de novembre dernier, M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), déposait un plan de restructuration des commissions scolaires à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ). Bien que le projet de loi précisant les modalités ne soit déposé qu'en février prochain selon l'échéancier annoncé, la carte des fusions proposées a été déposée lors de la rencontre de la FCSQ du 20 novembre dernier où les présidents et les directeurs généraux des commissions scolaires étaient présents.

Dans ce projet, il est prévu que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord fusionnerait avec les commissions scolaires des Laurentides et Pierre-Neveu. Le territoire de la nouvelle commission scolaire serait composé :

- Du territoire de la CSRDN à l'exclusion de la partie du territoire de la ville de Mirabel appartenant actuellement à la CSRDN;
- du territoire de la Commission scolaire des Laurentides à l'exclusion du territoire de la municipalité de Lac-des-Plages;
- du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu à l'exclusion du territoire de la municipalité de Lac-Cabasta et de la partie de la municipalité de Bouchette appartenant actuellement à la Commission scolaire Pierre-Neveu.

Selon les données fournies par le MELS, cela aurait pour effet de former une commission scolaire d'environ 36 000 élèves comprenant environ 86 établissements d'enseignement (excluant les établissements de Mirabel) et 105 bâtiments (*Annexe A*, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-06*).

1<sup>er</sup> volet : la Ville de Mirabel

*Annexe B* (le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-07*) :

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite quant à la fréquentation des élèves de la Ville de Mirabel, selon trois scénarios à savoir que ce territoire appartiendrait à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), ou à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN), ou encore le statu quo;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement, il y a 2 500 élèves du primaire et 1 500 élèves du secondaire qui fréquentent la CSRDN et qui habitent Mirabel (annexes B et C, le tout tel qu'il appert plus amplement des documents déposés au répertoire de la CSRDN sous les cotes *CC2014-2015-07 et CC2014-2015-08*);

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les 2 500 élèves du primaire, plusieurs élèves ne fréquentent pas une école de la Ville de Mirabel et devront retourner dans une école de la CSSMI, notamment :

- 62 élèves de l'école Saint-Jean Baptiste
- 53 de l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (BI)
- 16 de l'école alternative de la Fourmilière
- 338 de l'école de la Volière
- 10 de l'école Saint-André-d'Argenteuil

**CONSIDÉRANT QUE** 380 élèves des villes avoisinantes fréquentent l'école Mer-et-Monde à Mirabel et devront être relocalisés dans une autre école de la CSRDN telle que l'école de la Volière (338 places qui seront libérées par le fait que ces élèves appartiennent à la Ville de Mirabel et devront fréquenter une école de la CSSMI) et l'école à l'Orée-des-Bois;

**CONSIDÉRANT QUE** 338 élèves de l'école de la Volière devront être relocalisés à l'école Mer-et-Monde et considérant qu'à eux seuls ces mouvements provoqueront un jeu de chaises ayant pour effet de bouger pratiquement plus de 700 élèves : précisons que ces choix de bassin d'alimentation des écoles Mer-et-Monde et de la Volière ont été faits afin de minimiser les déplacements en autobus des élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de Mirabel-en-Haut est enclavé entre la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Saint-Colomban et que les élèves qui habitent la Ville de Mirabel fréquentent actuellement les écoles primaires de la Volière et Saint-Jean-Baptiste de la CSRDN, ces derniers devront circuler à Saint-Jérôme et à Saint-Colomban pour avoir accès à leur école de Mirabel augmentant nécessairement le temps de transport et les coûts associés;

**CONSIDÉRANT QU'**il en serait de même si toutes les écoles primaires et secondaires appartenaient à la CSSMI, cela ferait en sorte que neuf circuits de transport d'élèves du primaire, trois circuits de clientèle handicapée et deux circuits de transport du secondaire pour un total de 14 circuits d'élèves de la CSRDN devront passer sur le territoire de Mirabel pour se rendre dans une école appartenant à la CSRDN. Cela représente 451 élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** la croissance de clientèle est particulièrement importante dans la Ville de Mirabel et considérant que plusieurs écoles auront des places de disponibles une fois que les élèves de Mirabel fréquenteront la CSSMI, la construction déjà annoncée à Saint-Colomban ne serait plus nécessaire. Par ailleurs, pour conclure une entente de scolarisation avec la CSSMI pour une période de transition exigerait de construire cette école, rendant ainsi une entente de scolarisation pratiquement impossible à conclure. Comment justifier une construction d'école pour une si courte période?

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'entente de scolarisation et de construction d'une école primaire à Saint-Colomban, cela aurait pour effet de générer un nouveau découpage des bassins des écoles de la CSRDN de sa limite sud près de Mirabel jusqu'au secteur Bellefeuille à Saint-Jérôme;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les 1 500 élèves du secondaire de la Ville de Mirabel qui fréquentent une école de la CSRDN, plusieurs ne fréquentent évidemment pas l'école secondaire de Mirabel puisque celle-ci n'accueille que 836 élèves soit sa capacité maximum notamment :

- 48 élèves à l'école secondaire Frenette
- 208 à l'école secondaire Saint-Stanislas
- 230 à l'École polyvalente Saint-Jérôme
- 49 à l'école secondaire des-Studios
- 31 à la l'École polyvalente Lavigne
- 58 à l'école secondaire Cap-Jeunesse
- 59 à l'école secondaire des Hauts-Sommets

Ces élèves devront fréquenter une école secondaire de la CSSMI soit à Blainville, à Boisbriand, à Sainte-Thérèse ou encore à Oka;

**CONSIDÉRANT QUE** ces déplacements des élèves de la Ville de Mirabel feront sûrement une pression importante dans les écoles secondaires de la CSSMI et exigeront une redéfinition des bassins tout comme le ferait le fait d'accueillir à la CSRDN tous les élèves du territoire de Mirabel;

**CONSIDÉRANT QUE** toute autre répartition, à savoir les écoles de la Ville de Mirabel appartiendraient toutes à la CSSMI ou à la CSRDN cela aurait pour effet d'exiger des deux commissions scolaires une redéfinition des bassins d'alimentation de ces écoles et donc engendrerait un déplacement de beaucoup plus d'élèves que ceux touchés par le nouveau découpage de territoire afin de tous les accueillir convenablement;

**CONSIDÉRANT QUE** les élèves du secondaire résidant le plus au sud de la Ville de Mirabel fréquentent actuellement les écoles secondaires de la CSSMI (Blainville, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Oka) et ceux au nord de la Ville de Mirabel fréquentent les écoles de la CSRDN, à savoir les écoles mentionnées précédemment ainsi que l'école secondaire de Mirabel pour les élèves du secteur de Saint-Janvier à Mirabel. Précisons que cette situation est idéale, car elle permet de limiter les déplacements en autobus des élèves évitant pour les élèves fréquentant les écoles de la CSRDN la circulation intense de l'autoroute 15 vers le sud le matin et vice-versa le soir;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu de la géographie de la Ville de Mirabel et de l'occupation de son territoire, on constate que les élèves des écoles primaires de la CSSMI sur ce territoire parcourraient plus de kilomètres s'ils fréquentaient des écoles secondaires de la CSRDN et les élèves du primaire de la CSRDN parcourraient aussi plus de kilomètres s'ils fréquentaient des écoles secondaires de la CSSMI, ce qui confirme que l'option du statu quo est plus avantageuse pour tous les élèves de Mirabel et les servirait beaucoup mieux;

**Annexe C** (le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-08**) :

**CONSIDÉRANT QUE** le CFTR situé à Mirabel est un centre offrant une carte nationale et dessert toute la moitié ouest du Québec. La carte a toujours appartenu à la CSRDN ou anciennement à la Commission scolaire Saint-Jérôme, celui-ci est un fleuron pour notre commission scolaire. De plus, la CSRDN a développé évidemment une expertise certaine tout au long de ces années (**annexe F**, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-11**);

**CONSIDÉRANT QUE** la CSRDN a développé un programme d'exploration professionnelle pour l'ensemble de ses écoles secondaires en mettant en fonction l'Explomobile série FP qui se déplace d'école secondaire en école secondaire, et ce, année après année, afin de palier au fait que nos centres FP sont à pleine capacité. Précisons que ce développement a été possible grâce à la contribution financière de tous les centres et de la CSRDN. Ce projet consiste en une semi-remorque de 53 pieds aménagée avec huit postes de travail permettant l'exploration de plusieurs DEP. Enfin, mentionnons que plus de 10 000 personnes ont pu profiter de ce concept au cours des quatre dernières années, et ce, tant des élèves que la communauté du territoire de la CSRDN;

**Annexe D** (le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-09**) :

**CONSIDÉRANT QUE** le fait que la Ville de Mirabel appartienne à une MRC différente de celles prévues aux fusions de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) avec la Commission scolaire des Laurentides (CSL) et la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) ne nous apparaît pas comme un obstacle à notre demande, compte tenu notamment que dans le projet de fusions déposé par le ministre Bolduc, la Ville de Saint-Donat appartenant à la MRC de la Matawinie desservie par la Commission scolaire des Samarres est demeurée à la CSL-CSRDN-Pierre-Neveu. Nous comprenons qu'il est plus naturel pour la population de Saint-Donat de se diriger vers les Laurentides pour leurs multiples activités quotidiennes tout comme les habitudes de vie de la population du nord de Mirabel vers Saint-Jérôme;

**Annexe E** (le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-10**) :

**CONSIDÉRANT** les prévisions de clientèle du MELS pour la CSSMI et la CSRDN, l'analyse jusqu'en 2028-2029 démontre que le statu quo quant aux territoires desservis actuellement par la CSRDN et la CSSMI est un modèle qui vieillit beaucoup mieux équilibrant davantage les deux commissions scolaires que les deux autres options;

**Annexe F** (le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-11**) :

CONSIDÉRANT l'appui du maire de la Ville de Mirabel à la commission scolaire, acceptant que le territoire de sa ville soit desservi par deux commissions scolaires distinctes pour le bien être des élèves de sa Ville;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de la municipalité de Saint-Colomban pour les mêmes raisons;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de la Ville de Saint-Jérôme pour les mêmes raisons;

CONSIDÉRANT les résolutions des conseils d'établissement des écoles de Mirabel soulignant leur choix clair d'être desservies par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT les résolutions des syndicats;

2<sup>e</sup> volet : les fusions de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord avec la Commission scolaire des Laurentides et la Commission scolaire Pierre-Neveu

Annexe G (le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-12*) :

CONSIDÉRANT l'analyse faite quant aux impacts d'une fusion de trois commissions scolaires dans les Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la fusion de 1998 n'a pas livré les économies espérées et qu'aucune étude ne permet actuellement d'évaluer quels seront les coûts et les économies qui pourraient être générées par le regroupement suggéré;

CONSIDÉRANT QUE les regroupements mobiliseront les organisations concernées pendant une longue période sans garantie d'économie ni d'évaluation des impacts de ces fusions sur la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs à atteindre ne sont pas connus à ce moment-ci et qu'il nous apparaît essentiel de les connaître afin de mieux évaluer les impacts des scénarios proposés. Ces objectifs permettent de mobiliser nos équipes afin qu'on puisse installer un réel dialogue porteur de succès dans la réalisation de fusions potentielles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement n'a pas fait part du cadre financier dans lequel ces fusions devront s'articuler ni du type de gouvernance retenue;

CONSIDÉRANT QU'un des facteurs de réussite des élèves est la gestion de proximité, une question s'impose : comment pouvons-nous installer une gouvernance de proximité dans des territoires aussi grands afin de favoriser la réussite des élèves? Cela demande à notre avis une période de réflexions sérieuses afin que ces fusions aient le moins d'impact possible sur la réussite;

CONSIDÉRANT QUE le plan de restructuration du gouvernement suggère un taux de taxation unique par région et que pour le moment cet énoncé constitue la seule information disponible à ce propos;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi proposé de donner plus d'autonomie aux établissements, et ce, sans en préciser la nature;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire :

1. De demander au gouvernement de revoir sa proposition afin que le territoire de la Ville de Mirabel soit desservi par deux commissions scolaires (CSSMI et CSRDN) selon les territoires actuels afin que le projet du gouvernement de fusionner des commissions scolaires au Québec ait le moins d'impact possible sur les élèves et la population de la ville de Mirabel;
2. d'attendre les annonces officielles prévues en début d'année 2015 et les encadrements ministériels en découlant avant de se prononcer puisque les informations sont à ce moment-ci beaucoup trop parcellaires pour que le conseil des commissaires de la CSRDN puisse prendre définitivement position;
3. de demander au Ministre de préciser ses objectifs, l'encadrement financier, la gouvernance, les modalités de taux de taxation unique par région ainsi que les pouvoirs qu'il souhaite donner aux établissements afin qu'ils aient plus d'autonomie;
4. de demander, au gouvernement et au Ministre, de ne pas agir dans la précipitation et risquer ainsi de mettre en péril un des meilleurs réseaux d'éducation publique au monde où les élèves se classent dans les premières positions au niveau de la réussite et où les frais administratifs représentent moins de 5 % du budget des commissions scolaires, un défi en soi;

5. de préciser que la CSRDN a de l'ouverture à analyser la faisabilité des fusions avec ses collègues de la région des Laurentides et qu'elle s'engage à participer activement et de bonne foi aux travaux avec le Ministre et les parties concernées tout en ayant bien sûr l'élève au cœur de ses préoccupations puisque cela constitue sa mission première;
6. d'assurer à notre population que peu importe la suite, tout sera fait afin que nos élèves, nos parents, nos personnels et notre communauté vivent les événements à venir avec le plus de sérénité possible;
7. de solliciter une rencontre auprès de M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans l'objectif de lui présenter l'analyse faite qui soutient notre demande à l'effet que la Ville de Mirabel soit desservie par deux commissions scolaires;
8. de faire parvenir cette résolution accompagnée des analyses la soutenant à :
  - M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport
  - M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec
  - M<sup>me</sup> Marie-Claude Champoux, sous-ministre
  - M<sup>me</sup> Nicole Lemieux, sous-ministre adjointe des politiques et du soutien à la gestion
  - M. Éric Thibault, sous-ministre adjoint au soutien aux réseaux et aux enseignants
  - La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Adopté

#### CONSEIL SANS PAPIERS (R-5145/DG)

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire dispose d'un réseau de communication et de fibre optique à la fine pointe de la technologie;

**CONSIDÉRANT QU'**une grande quantité de documents et de photocopies est utilisée et requise dans le cadre du fonctionnement du conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT**, eu égard à une préoccupation environnementale et de développement durable, qu'il y a lieu d'optimiser l'utilisation du réseau et de favoriser une organisation sans papiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a une préoccupation pour l'environnement, la commission scolaire s'engage à faire l'achat notamment de portables recyclés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse a démontré une économie substantielle, minimale de 1 225 \$ par année;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'autoriser les démarches afférentes à la mise en place d'une organisation sans papiers dont notamment faire l'achat de portables recyclés qui demeureront la propriété de la CSRDN.

Adopté

#### CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE (R-5146/DG)

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire a l'obligation de convenir avec chacune de ses directions d'établissement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite, des mesures requises pour l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariats;

**CONSIDÉRANT QUE** les conventions de gestion et de réussite déposées au conseil des commissaires ont été soumises pour approbation au conseil d'établissement des écoles et des centres après consultation du personnel de ces établissements;

**CONSIDÉRANT QUE** les conventions de gestion ont été établies en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire, que le conseil des commissaires approuve le contenu des conventions de gestion et de réussite des établissements pour l'année scolaire 2014-2015, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-13*.

Adopté

#### VISITE DE L'EXPLMOBILE

Pour information

#### LETTRE DE FÉLICITATIONS : M<sup>ME</sup> MANON ST-HILAIRE (R-5147/DG)

**CONSIDÉRANT** la reconnaissance obtenue par M<sup>me</sup> Manon St-Hilaire, enseignante à l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus dans le cadre du *Prix d'histoire du Gouverneur général* pour l'excellence en enseignement 2014;

**CONSIDÉRANT** la remise officielle de la Médaille du gouverneur général s'étant tenue à Rideau Hall (Ottawa) le 3 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** les grandes qualités de leader pédagogique de M<sup>me</sup> St-Hilaire dans notre organisation;

**CONSIDÉRANT** la richesse des retombées pédagogiques des projets d'histoire présentés à ses élèves en leur permettant d'explorer le sens de l'engagement tout en apprenant;

**CONSIDÉRANT** la contribution remarquable de M<sup>me</sup> Manon St-Hilaire à la réussite de nos élèves;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des commissaires à souligner cette reconnaissance exemplaire d'une enseignante de notre commission scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, d'adopter la lettre de félicitations adressée à M<sup>me</sup> Manon St-Hilaire.

Adopté

#### DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ABRINORD (R-5148/SSGC)

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est représentée au conseil d'administration d'Abrinord depuis 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'engagement de la commission scolaire est essentiel et permet de mettre en place des projets concrets, initiés par les acteurs de l'eau et qui ont des répercussions bénéfiques directes dans le milieu;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire, de nommer M. Jean-Pierre Joubert, président, pour représenter la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration d'Abrinord.

Adopté

#### SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

##### QUESTIONS DIVERSES

- Maquettes de cours à l'école secondaire Cap-Jeunesse. Ce point est apporté par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon.

#### INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5149/SSGC)

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 23 h 10.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire